

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 décembre 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonnier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonnier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

Étaient absents : Gilbert Caroff-Duflos, qui avait donné pouvoir à Stéphane Charrat, et Nadine Tallobre.

Secrétaire de séance : Éric Jacob a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1-Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2-Délibérations :

Maison de santé pluridisciplinaire : choix du maître d'œuvre :

Les six ateliers d'architecture qui avaient répondu à la consultation engagée le 19 septembre 2010 pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ont été admis à participer à l'entretien prévu par la procédure. Chacun a pu exposer le parti architectural qu'il envisage pour la future maison de santé, dans le respect des contraintes du programme.

A l'issue des auditions, il ressort que l'atelier d'architecture Trinh et Laudat, de Saint-Flour, s'est distingué en proposant un dossier clair, structuré et une architecture intéressante ; l'équipe de maîtrise d'œuvre qui s'est présentée au complet, est expérimentée dans la réalisation de bâtiments à vocation médico-sociale, et notamment de maisons de santé. Ce cabinet propose un taux de rémunération égal à 10,4% du montant hors taxe des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'atelier d'architecture Trinh et Laudat au taux de 10,4% du montant HT des travaux et autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2011 :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, propose, pour l'année 2011, d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement de 5% sur les tarifs consommation uniquement, les autres tarifs demeurant inchangés (forfait compteur, droits fixes, frais de branchement, ..).

EAU :	2010	2011
Consommation jusqu'à 500m ³	0.75	0.79
Consommation supérieure à 500m ³	0.65	0.68
Forfait compteur diam. 12	9.00	9.00
Forfait compteur diam. 15	9.00	9.00
Forfait compteur diam. 30	19.50	19.50
Forfait compteur diam. 50	53.50	53.50
Forfait compteur diam. 60	88.50	88.50
Droits fixes	24.00	24.00
Frais de branchements	600.00	600.00
Ouverture-fermeture vannes	30.00	30.00
Remplacement compteur	90.00	90.00
ASSAINISSEMENT :		
Assainissement collectif	0.64	0.67
Assainissement non-collectif (SPANC)	30.00	30.00
Frais de branchements	450.00	450.00

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, les tarifs eau et assainissement pour 2011.

Fixation du prix de vente du terrain du lotissement Les Narcisses :

Ce dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

Renouvellement du bail du terrain de foot :

M. le Maire expose au conseil que le bail du terrain de foot conclu pour une durée de 18 ans, en septembre 1992, est arrivé à expiration le 20 septembre 2010 ; il propose un nouveau bail pour une période de 9 ans à compter du 21 septembre 2010 pour un loyer annuel de 300€ et une superficie de 1ha 50a à prendre sur la parcelle sise Le Chier, cadastrée B-2488. Le montant du présent loyer représente l'équivalent de 250 points pour les baux à ferme (valeur actuelle du point 0,89€) ; il sera révisable annuellement sur la base de la valeur du point fixée par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, Bruno Christophe ne prenant pas part au vote, de renouveler ledit bail et autorise M. le Maire à le signer.

Attribution d'une subvention pour la classe de découverte organisée par l'école laïque Jean Macé :

Comme tous les trois ans, l'école Jean Macé organisera au Grau d'Agde, au printemps 2011, un séjour en classe de découverte sur le thème de l'eau dans l'environnement.

Après lecture par Gilbert Meyssonier du plan de financement établi par la directrice de l'école, le conseil décide à l'unanimité, d'accorder la somme de 35€ par enfant d'Allègre scolarisé à l'école Jean Macé. Pour les enfants domiciliés dans des communes ne possédant pas d'école, la directrice adressera une demande de subvention aux communes concernées.

Désignation des délégués de la commune au conseil d'administration du Comité de jumelage :

Suite à l'entrée de la commune de Vernassal dans le comité de jumelage Allègre-Monlet-Céaux d'Allègre-Krostitz, les statuts de cette association ont été modifiés ; le nombre de délégués de la commune d'Allègre ayant été fixé à 3, il y a lieu de désigner 2 délégués, le maire étant membre de droit.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de désigner Gilbert Meyssonier et Michèle Valentin au conseil d'administration du comité de jumelage.

Autorisation de mandatement en investissement dans l'attente du vote du BP :

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2011, le Conseil autorise M. le Maire par 14 voix pour et une abstention (G. Caroff-Duflos), à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2010.

Déclarations d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées B-243, B-244, B-247, B-2205 et B-2206, sises La Pauze.

Mise à disposition de l'ADMR de l'appartement communal sis 14 rue du mont-Bar :

M. le Maire expose au conseil qu'en raison des travaux de rénovation de la mairie, la commune a proposé à l'ADMR de s'installer dans l'appartement communal situé au-dessus du bureau de Poste. Il propose de mettre l'appartement à disposition de l'ADMR à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la mise en service de la future maison de santé dans laquelle des locaux sont prévus pour l'association.

M. le Maire propose que l'ADMR s'acquitte des charges de chauffage estimées au *pro rata* des surfaces chauffées, à savoir 40% (le reste étant à la charge de La Poste), ainsi que des dépenses d'eau et d'électricité.

Après discussion, le conseil propose d'exonérer l'ADMR des charges de chauffage, d'eau et d'électricité dans la mesure où cette association était jusqu'à présent hébergée gratuitement par la mairie y compris pour les charges.

Après que Bruno Christophe et Pascal Garnier aient quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité, la convention de mise à disposition de l'appartement communal à titre gratuit au profit de l'ADMR et décide par 9 voix pour, 2 abstentions (J-L Fraisse, M. Meyssonier), J.-M. Jamon ne prenant pas part au vote, d'exonérer l'ADMR des charges de chauffage, d'eau et d'électricité.

Lieu de célébration des mariages pendant les travaux de rénovation de la mairie :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'organiser la célébration des mariages, dans le réfectoire de l'école Jean Macé ou au Centre George Sand, à déterminer en fonction de l'assistance attendue.

3-Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclaration d'intention d'aliéner :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles A-754 et A-1421 sises à Sassac et qu'il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur ces parcelles.

4-Informations de la municipalité :

Bulletin d'information n°1 : le bulletin d'information sur les actions de la municipalité et sur la vie de la commune en général va être distribué dans le courant de la semaine prochaine. Le bulletin sera également disponible en mairie.

93^{ème} congrès des maires : M. le Maire rend compte des débats qui se sont déroulés au 93^{ème} congrès des maires, et plus particulièrement sur les nouvelles mesures financières (suppression de la TP, gel des dotations) et sur la réforme territoriale.

Vœux de la municipalité : la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 8 janvier 2010, à 17h00, au Centre George Sand.

Séance levée à 22h45.